

## ANNEXE

L'Uruguay Round entrera bientôt dans la phase des négociations sur le fond et le Canada, en tant que participant actif, négociera avec tous les pays, sous les auspices de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), pour réduire les obstacles qu'ils posent à leurs importations de biens et de services canadiens. Les participants au processus négocieront des réductions dans les obstacles tarifaires et non tarifaires qu'ils appliquent actuellement aux marchandises. Les sociétés ou les producteurs canadiens qui exportent ou importent déjà ou qui sont intéressés à le faire ont un enjeu direct dans le résultat des négociations au GATT. Afin que le gouvernement puisse mieux servir ces intérêts, le grand public est invité à présenter ses vues sur cette importante question.

Nous souhaitons également obtenir les avis du Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE) et des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE). Ces groupes, qui ont été reconstitués depuis la conclusion de l'Accord de libre-échange pour fournir des conseils sur les points discutés dans les négociations du GATT et sur d'autres questions commerciales, tenteront de donner d'ici le milieu de l'été les vues détaillées du secteur privé sur certaines questions d'accès aux marchés liées au commerce des marchandises. Le gouvernement fédéral consulte aussi étroitement les gouvernements provinciaux et les territoires. Les parties intéressées qui ont déjà communiqué leurs vues à ces organismes ou aux administrations provinciales ou territoriales ne sont pas tenues de faire une présentation distincte au gouvernement, sauf si elles le souhaitent.

Les présentations devraient être aussi spécifiques que possible en ce qui concerne les produits (en donner si possible les positions tarifaires dans le Système harmonisé) et les pays d'exportation qui vous intéressent; elles devraient aussi identifier, le cas échéant, les obstacles (tarifaires ou non tarifaires) actuellement posés aux exportations canadiennes de produits manufacturés, de produits provenant des ressources naturelles, de produits agricoles et de produits alimentaires. Comme exemples de barrières non tarifaires qui font actuellement l'objet de négociations au GATT, mentionnons les limites quantitatives ou contingents d'importation, les arrangements de licences d'importation, les pratiques d'achat discriminatoires des gouvernements et les autres mesures gouvernementales qui restreignent ou empêchent le commerce. Il faut noter que, étant donné l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, la question de notre accès au marché des États-Unis a été largement réglée. Mais certaines mesures non tarifaires comme les pratiques reliées aux achats publics sont aussi visées par les négociations du GATT, et nous accueillerons volontiers vos observations sur ces questions ou sur d'autres mesures.

Les requérants souhaiteront peut-être aussi présenter des observations sur l'utilité de réduire ou d'éliminer certains taux de droits que le Canada applique en vertu du Tarif des